



Département des YVELINES

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE  
Canton de Bonnières-sur-Seine

Lundi 10 janvier 2022

MAIRIE  
DE  
CONDÉ-SUR-VESGRE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 DECEMBRE 2021**

L'An deux mil vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

**Étaient présents** : MM Josette JEAN, Guy LEBAS, Brigitte LAUVAUX, Jean-René TANCREDE (arrivé à 21h), Florence LION, Éric DEHAYNIN, Isabelle HORSTMANN, Thierry LENNE, Angélique BURIDAN, Stephen BOUNDA, Alain FERRAND, Kip VERGER, Stéphane BLAIRON.

**Était absente excusée représentée** : Gaëlle BELFORT pouvoir donné à Josette JEAN.

**Était absent excusé non représenté** : NEANT

**Était absent non excusé non représenté** : Loïc DE LA RIVIERE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Guy LEBAS se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2021**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 octobre 2021 dont une copie a été adressée à chaque Conseiller est soumis à approbation.

Remarques de M Blairon qui conteste la façon dont est rédigé le compte-rendu. Celui-ci a été visé par Mme le Maire. La correspondance de M. Blairon est annexée au présent compte-rendu (annexe 1).

Remarques de Mme Verger quant à son impossibilité de tenir le bureau de vote aux dernières élections. La correspondance de Mme Verger est annexée au présent compte-rendu (annexe 2).

Remarques de M Ferrand quant au recrutement d'un agent technique. Il indique qu'un contentieux va être déposé à ce sujet.

Remarques de Mr Ferrand au sujet de l'urbanisme et la façon dont sont faits les C.U et longue intervention de sur différents sujets : maison médicale, boulangerie, CIG. Une correspondance de M. Ferrand est annexée au présent compte-rendu (annexe 3).

M Lenne indique que tous ces propos n'ont pas de rapport avec le point numéro un

Après avoir délibéré et voté, le procès-verbal est adopté à la majorité 10 voix pour et 3 voix contre de M. Ferrand, Mme Verger et M. Blairon.

## FINANCES

### PARTICIPATION AU VOYAGE DE SKI A AUTRANS POUR LES ELEVES CONDEENS EN 6EME DU COLLEGES FRANÇOIS MAURIAC

Après informations données par une maman d'élève et après réception d'un mail du secrétariat du Collège François Mauriac, Mme le maire informe le conseil que le traditionnel séjour de neige pour les 6<sup>ème</sup> à Autrans est annulé

### BON COMBUSTIBLE 2021 – REPORT D'UNE DECISION DU MAIRE

Madame le Maire rappelle que chaque année, la commune verse l'aide appelée « Bons combustible » destinée aux personnes « non imposables avant réduction d'impôt » sur justificatif. Cette aide était de 250€ en 2020.

Afin de pouvoir verser cette même somme avant la fin de l'année aux 6 bénéficiaires qui en ont fait la demande, Madame le Maire informe les membres du Conseil, avoir pris une « Décision du Maire » n°003/2021 en date du 30 novembre 2021.

Madame le Maire fait lecture de la dite décision et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir entériner cette décision.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu et délibéré, à la majorité 10 voix pour et 3 voix contre de M. Ferrand, Mme Verger et M. Blairon.

**DECIDE** d'entériner la décision n°003/2021 actant le versement de la somme de 250€ de bons combustible par bénéficiaires pour l'année 2021.

### RESTES A REALISER 2021

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des recettes d'investissements 2021 à enregistrer avant le vote du Budget Primitif 2022 et à inscrire au tableau des restes à réaliser.

A savoir :

<b>DEPENSES</b>				
Compte	Libellé des travaux	Tiers	Dépenses	Recettes
2111	Achat de terrain	MELLION	23 000.00	
	Achat de terrain	MADRU	12 000.00	
	Achat de terrain	Vivier	8 000.00	
<b>Sous-total 2313</b>			<b>43 000.00</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>43 000.00</b>	
<b>RECETTES</b>				
Compte	Libellé des travaux	Tiers	Dépenses	Recettes
1322	Travaux de voirie	Ile de France Mobilité		49 000.00
<b>Sous-total 1322</b>				<b>49 000.00</b>
<b>TOTAL</b>				<b>49 000.00</b>

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à enregistrer les recettes d'investissement 2021 dans les limites des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité 10 voix pour et 3 voix contre de M. Ferrand, Mme Verger et M. Blairon.

**ARRETE** le tableau des restes à réaliser tel que défini ci-dessus pour les dépenses d'investissement 2021.

## PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

Madame le Maire informe que préalablement au vote du Budget Primitif 2022 la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021 hors restes à réaliser et comptes d'emprunts (chapitre 16).

### A savoir :

∞ Budget 2021 – Dépenses d'investissement :	<b>637 199.15€</b>
∞ Ouverture de 25% des dépenses d'investissement 2021 :	<b>159 299.79€</b>

### Réparties comme suit :

∞ Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » :	<b>1 000.00€</b>
∞ Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :	<b>51 375.00€</b>
∞ Chapitre 23 « Immobilisations en cours » :	<b>106 924.79€</b>

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement 2022 dans les limites des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité 11 voix pour et 3 voix contre de M. Ferrand, Mme Verger et M. Blairon

**AUTORISE** Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2022 dans les limites des crédits ci-dessus dans l'attente du vote du budget primitif 2022.

Intervention de la Gendarmerie de Septeuil à 21h15 demandant à Monsieur Alain FERRAND de se conformer aux demandes de l'autorité territoriale et de respecter l'ordre du jour de la séance. Suspension de la séance jusqu'à 21h43.

## URBANISME

### CONVENTION AVEC LE CIG POUR ETUDES DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Madame le Maire a été sollicité par le CIG pour le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du service conseil en urbanisme.

En effet, le Conseil Municipal par sa délibération n°074/2018 en date du 18/10/2018 avait renouvelé la convention avec le CIG pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Dans la pratique et à ce jour, le CIG instruit au nom de la commune :

- Les permis d'aménager (PA),
- Les permis de construire (PC),
- Les déclarations préalables (DP),
- Les CUB « certificat d'urbanisme opérationnel »

Depuis la renouvellement de la convention en 2018, la commune a dépensé pour l'instruction des documents d'urbanisme :

- En 2018 : 1 911.88€ pour l'instruction de 11 PC, 1 PC Modificatif, 36 DP, 10 CUB
- En 2019 : 1 283.25€ pour l'instruction de 1 PA, 5 PC, 2 PC Modificatif, 19 DP, 9 CUB
- En 2020 : 1 738.50€ pour l'instruction de 14 PC, 1 PC Modificatif, 39 DP, 6 CUB
- En 2021 : 5 017.25€ pour l'instruction de 1 PA, 29 PC, 4 PC Modificatif, 51 DP, 28 CUB

La commission d'urbanisme conserve l'instruction des CUa «Certificat d'urbanisme d'information» ainsi que tous les renseignements d'urbanisme. (2018 : 33 CUa, 2019 : 25 CUa, 2020 : 36 CUa, 2021 : 55 CUa)

Le tarif horaire forfaitaire appliqué pour 2021 est de 61.00€ par heure de travail pour les collectivités affiliées de 1001 à 3500 habitants.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le renouvellement de cette convention et, le cas échéant, de l'autoriser à déléguer au Centre de Gestion l'instruction des demandes d'urbanisme et de signer la convention de mise à disposition ponctuelle d'un agent du CIG.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité 11 voix pour et 3 abstentions de M. Ferrand, Mme Verger et M. Blairon,

**ACCEPTE** de renouveler la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion pour la mission de conseil en urbanisme et d'instruction des autorisations d'occupation des sols.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

## **CCPH**

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES MAIRES**

Madame le Maire a participé au Conseil des Maires qui a eu lieu le 6 décembre 2021 à Boutigny-Prouais dont elle fait un compte-rendu. Elle explique également les enjeux du contrat de relance écologique (CRTE)

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2021**

Madame le Maire fait un bref compte-rendu du Conseil Communautaire du 14 décembre 2021 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

- ☞ Approbation du compte-rendu du 29 septembre 2021,
- ☞ Administration Générale :
  - Installation du nouveau délégué communautaire de Flins-Neuve-Eglise et de Septeuil,
  - Désignations des membres de la Commission de Délégation de Services Publics (DSP),
  - Désignation des membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA),
  - Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du Collège François Mauriac à Houdan,
  - Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de l'Association Energies Solidaires,
  - Garantie d'emprunt pour le programme de logements à Maulette,
  - Présentation et adoption du projet CRTE,
  - Lancement de la démarche du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET),
- ☞ Foncier :
  - Acquisition terrain Mocsouris,
  - Vente d'une parcelle de 124m<sup>2</sup> dans la Zone Industrielle Saint Matthieu à Houdan à MOREL CARROSSERIE RENOVATION AUTOMOBILE,
- ☞ Personnel :
  - Instauration du Télétravail,
  - Transformation d'un emploi pour donner suite à avancement de grade,
- ☞ Environnement :
  - Instauration du montant de la taxe GÉMAPI pour 2022,
  - Approbation du Contrat Territorial Eau Climat Seine Mantoise de l'AESN,
  - Engagement pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau avec l'AESN,
- ☞ Sports/Culture :
  - Conventions d'objectifs entre la CCPH et les associations communautaires,
- ☞ Bâtiments :

- Accord-cadre de prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communautaires de la CCPH – Année 2022,
- Marché d'entretien des espaces verts lot 2 -avenant n°1 en plus-value,
- ☞ Petite enfance :
  - Les Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) deviennent des Relais Petite Enfance (RPE),
- ☞ Enfance/Jeunesse :
  - Ouverture d'un ALSH sur les vacances d'hiver et de printemps 2022 de la zone B,
- ☞ Portage de repas :
  - Révision des tarifs 2022,
- ☞ Coopération Décentralisée :
  - Subvention de fonctionnement de l'Association Kassoumaï 78,
  - Projet clé en main santé/Suelle (Kassoumaï 78),
  - Evolution de la politique de coopération décentralisée,
- ☞ Finances :
  - Décision modificative n°3 au budget primitif 2021 de la CCPH,
  - Avance sur subvention 2022 aux associations,
  - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB),
- ☞ Questions diverses.

Intervention de M. Ferrand sur la Taxe GÉMAPI et annonce qu'il a fait un recours auprès du Président de la CCPH.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un centre de vaccination a ouvert à Septeuil depuis le 7 décembre 2021 et que les infirmières de la MSP ont également ouvert des créneaux de vaccination contre la COVID-19.

### **DESIGNATION D'UN DELEGUE CLET**

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle d'assurer, pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences. Le rôle de la commission est d'évaluer pour chaque commune les transferts de compétences réalisés, le plus souvent des communes vers l'EPCI.

Madame le Maire demande aux éventuels candidats parmi les membres présents de bien vouloir se faire connaître. M. Lebas souhaite se présenter pour siéger au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré et voté,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉSIGNE** M. Guy LEBAS comme délégué de la commune de Condé sur Vesgre pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

### **TRAVAUX**

#### **TRAVAUX SUR LE PONT DE LA FONTAINE SAINT GERMAIN PAR LA CCPH**

M. Lebas qui a participé à la dernière réunion de chantier fait un rapide compte-rendu des travaux en cours et annonce qu'un chemin piéton très sécurisé sera mis en place dès le vendredi 18 décembre 2021.

#### **TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU EAU POTABLE PAR LE SIAEP ROUTE DE NOGENT**

Madame le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal que le SIAEP va engager des travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur la route de Nogent entre la sortie de Condé jusqu'au Breuil. Les travaux démarreront au plus tôt mi-février 2022.

## **SYNDICATS :**

Comptes-rendus des Comités Syndicaux qui se sont déroulés depuis le dernier conseil municipal.

### **SIVOM ABC**

#### **COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2021**

Mme Lauvaux, Présidente du SIVOM ABC, fait un bref compte-rendu du Comité Syndical du 13 décembre 2021 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

##### ❖ Affaires Générales :

1. Approbation du PV du 24/06/2021,
  2. Décisions modificatives portant sur les opérations budgétaires des exercices antérieurs à régulariser,
  3. Modifications et mise à jour du règlement intérieur des cantines,
  4. Approbation de la Convention de Partenariat « Label écoles numériques 2020 »,
  5. Approbation de la modification de l'annexe 1 du RIFSEEP accordant l'attribution de ce régime indemnitaire aux seuls agents contractuels occupant un emploi permanent,
  6. Approbation des tarifs de location de la salle polyvalente aux résidents extérieurs aux communes d'Adainville, de Bourdonné et de Condé sur Vesgre,
  7. Approbation des nouveaux tarifs de l'étude dirigée à la suite du changement de professeur,
  8. Approbation de la convention de la redevance spéciale pour la collecte et l'évacuation des déchets non ménagers conformément à la législation en vigueur au 01/01/2022,
- Information sur l'arrivée le 13 décembre 2021 de Monsieur Willy CHAPOY le nouveau technicien polyvalent et gardien du SIVOM ABC.
  - Information sur les effectifs des élèves du RPI à ce jour et sur les prévisions des effectifs de la prochaine rentrée scolaire.
  - Information sur l'avancée des travaux de branchement du compteur autonome pour le logement du gardien.

##### ❖ Assainissement :

1. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2020,
  2. Surtaxe 2022 : fixation du tarif,
  3. PFAC 2022 : fixation du tarif,
  4. Fuites d'eau : demandes de dégrèvement sur la part assainissement,
- Informations sur l'avancée du Schéma Directeur d'Assainissement,
  - Informations sur la subvention de l'AESN (Agence Eau Seine Normandie) au titre de l'année 2020
- Questions diverses.

M. Lebas fait un point sur le projet label Ecole Numérique.

## **SIAEP**

### **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2020**

Mme Lion présente le rapport sur le Prix et la Qualité du service 2020. Il est à la disposition des toutes personnes souhaitant le consulter sur le site de SIAEP FR.

M. Ferrand s'inquiète quant à la canalisation de la propriété du Rouvray. Mme Lion explique qu'il n'y aura pas d'activités professionnelles en ce lieu et que la taille de la canalisation convient.

Intervention de M. Ferrand qui fait remarquer que les ressources en eau s'amenuisent.

## **COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL**

Mme Lion, déléguée et vice-présidente au SIAEPFR, fait un bref compte-rendu du Comité Syndical du 26 octobre 2021 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

1. Adoption du PV de la séance du 15/06/2021,
2. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2020,
3. Marché de renouvellement de réseau SARC : avenant n°3 à la Tranche Conditionnelle 2,
4. Travaux de réhabilitation des réservoirs de Bourdonné et La Hauteville : avenants au marché,
5. Réhabilitation du forage de Batonceau : choix d'une entreprise de travaux,
6. Décision modificative n°2 au BP 2021,

7. Commission :
  - a. Finances,
  - b. Travaux,
  - c. Communication/Qualité de l'eau,
8. Questions diverses.

## **SIEED**

### **NOUVELLES ORGANISATIONS POUR LES COLLECTES DES ORDURES MENAGERES**

M. Blairon informe les membres du Conseil Municipal des nouvelles mesures prises au SIEED concernant la collecte des ordures ménagères et le ramassage des déchets verts et qu'il sera opportun de communiquer autour du flyer qui va être distribué dans les boîtes aux lettres des flyers seront distribués par les élus municipaux.

M. Blairon précise également que les conteneurs enfouis ne sont pas des solutions pérennes.

M. Ferrand se demande s'il ne serait pas intéressant pour la commune de s'équiper d'un broyeur qui pourrait être loué aux condéens afin de diminuer leurs déchets verts

Mme le Maire précise donc que les déchets verts seront désormais collectés dans des conteneurs et se demande comment feront les personnes âgées qui ne pourront pas aller à la déchetterie.

Elle demande une réflexion à ce sujet.

### **COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL**

M. Blairon, délégué communal au SIEED, fait un bref compte-rendu du Comité Syndical du 14 décembre 2021 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Informations du Président,
3. Approbation du compte-rendu de la séance du comité syndical en date du 28 juin 2021,
4. Affaires Générales : Délégué du SIEED au SIDOMPE,
5. Marchés publics :
  - a. attribution du marché de gestion des déchèteries,
  - b. attribution du marché de travaux de rénovation et réaménagement de la déchèterie de Garancières et achat de terrain,
6. Finances :
  - a. Autorisation pour le mandatement des dépenses nouvelles d'investissements dur 2022 dans la limite de 25%,
  - b. Tarifs de la redevance spéciales 2022 sur les déchets assimilés,
  - c. Référentiel budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022,
  - d. Durée des amortissements comptables des immobilisations,
7. Questions diverses.

## **SITERR**

### **COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 9 NOVEMBRE 2021**

Mme Verger, déléguée communale au SITERR, fait un bref compte-rendu du Comité Syndical du 9 novembre 2021 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

1. Approbation du Compte-rendu du 18 mars 2021,
2. Approbation du Compte-rendu du 1<sup>er</sup> avril 2021
3. Rapport d'activité du SITERR 2020,
4. Convention de délégation de compétences en matière de services spéciaux transports scolaires,
5. Questions diverses.

Elle évoque les différentes conventions signées et les grèves qui ont frappé la compagnie de transport ainsi que les récurrentes surcharges de bus.

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES**

### **MSP- INTEGRATION D'UNE KINESITHERAPEUTE AU 15 MARS 2022**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une kinésithérapeute intégrera l'équipe des praticiens de la MSP à partir du 15 mars 2022.

### **RESIDENCE AUTONOMIE**

Madame le Maire rappelle l'historique du dossier et apporte des informations sur le projet « Résidence Autonomie ».

Intervention de M Ferrand qui souhaite rencontrer lors d'un conseil municipal le bailleur et demande à avoir connaissance du dossier

Mme la maire indique que ce dossier n'est qu'un document de travail. Elle précise que M. Ferrand est au courant du dossier en tant qu'ancien conseiller municipal lors de la mandature 2008/2014 et en tant que 1er adjoint au précédent mandat de 2014 à 2015 et qu'il participait au Comité de Pilotage.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Maison Lhémercy** : Mme la maire indique qu'il serait opportun que la commune se porte acquéreur de cette propriété sise au carrefour de Condé en face de la brasserie et de l'église afin d'y réaliser des logements et demande aux conseillers d'y réfléchir en vue d'un prochain conseil.

**Véhicule communal** : Mme le maire indique qu'elle s'est portée volontaire pour une attribution gratuite d'une ZOE et de la borne électrique via Seine et Yvelines Numériques

**Manifestations** : Mme le maire demande si les conseillers sont d'accord pour que la commune accueille l'opération « les Yvelines font leur cinéma » en août prochain. Accord des conseillers présents.

**Travaux vitraux de l'Eglise** : Mme Lion précise que les travaux de rénovation des vitraux de l'église sont pris en charge par un mécène et que la commune n'aura à régler que la TVA.

**Urbanisme** : M. Ferrand indique qu'il fera en recours en préfecture concernant les permis de construire.

**11 novembre 2021** : Mme le maire fait un compte-rendu du déjeuner du 11 novembre qui a donné satisfaction à nos invités. Elle informe les conseillers que leur présence est nécessaire à l'organisation de ce repas pour la mise en place et pour le rangement après les festivités..

**CCPH – Octobre Rose** : Mme le Maire informe que la CCPH a collecté la somme de 4991 euros par le biais des différents acteurs économiques du territoire. Madame le Maire remercie M. Lebas pour son action auprès des commerçants du village.

### **DEMANDES D'URBANISME EN COURS D'INSTRUCTION, ACCORDEES OU REFUSEES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL DU 08/10/2021**

<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
<b>DEMANDEUR</b>	<b>ADRESSE DU BIEN</b>	<b>OBJET DE LA DEMANDE</b>	<b>ETAT</b>
MOLITOR/SAISON	4, route de la Cavée – lot B	Construction d'une maison écologique	ACCORDÉ
DU FRAYSSEIX	La Chesnaie	Rénovation et extension pour un hôtel	EN COURS
CORBEAU	16 bis, route de la Cavée – Lot A	Construction d'une maison individuelle	EN COURS



CORBEAU	16 bis, route de la Cavée – Lot B	Construction d'une maison individuelle	EN COURS
CORBEAU	16 bis, route de la Cavée – Lot C	Construction d'une maison individuelle	EN COURS
CORBEAU	16 bis, route de la Cavée – Lot D	Construction d'une maison individuelle	EN COURS
EDOUARD	8, rue de la Vallée Guérin PC Modificatif	Modification de façade, tuiles, modif. portail, suppression garage	ACCORDÉ
SCI LES JARDINS D'ARICIE	8, rue du Vivier – lot 3	Construction d'un maison individuelle	ACCORDÉ
AAOUIDAT	27, rue du Vivier	Agrandissement modification de façade	ACCORDÉ
ROUSSEAU/AGIER	6, rue de la Vesgre	Transformation du garage en pièce habitable	EN COURS
DOUCHANI/SOLDI	25, Rue du Vivier – lot 3	Changement de surface, menuiserie, châssis toit, Suppression s/sol	EN COURS

PERMIS D'AMENAGER			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
SARL CITI	5, rue de la Vallée Guérin	Division 7 lots	EN COURS

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
AHOUTA	10, rue de la Vallée Guérin	Installation de panneaux photovoltaïques	REFUS
BENABDALLAH	5 ter, rue de la Fontaine Saint Germain	Remplacement abri de jardin	ACCORDÉ
BOUDEDJA	18, rue de la Vallée Guérin	Pose 8 panneaux photovoltaïques	ACCORDÉ
CHARDON	14, rue de Poulampont	Remplacement huisserie et pose de vélux	ACCORDÉ
GUILLERD	3, rue du Hallier	Pose de 2 vélux	ACCORDÉ
LIENARD	2, rue du Hallier	Ravalement ouverture œil de bœuf, mur d'enceinte	EN COURS
DUGAL	6, route de la Mare aux Biches	Rénovation toiture/vélux	ACCORDÉ
FONCIER EXPERTS Division PROUX	4, route de la Mare aux Biches	Division 1 lot	ACCORDÉ
BASTIEN	2, chemin de la Mare	Abri voiture	ACCORDÉ
GONCALVES DE SA	2, allée de Liliane	Création fenêtre de toit	ACCORDÉ
LEBOURG	32, rue de la Poterie	Transformation véranda en pièce habitable	ACCORDÉ
PEDOT	28, rue de la Poterie	Construction d'un appentis	ACCORDÉ
SCI BEZANNES	31, rue de la Vesgre	Changement d'huisseries, vélux et ravalement	EN COURS

VERGER	7, rue du Gué Porcherel	Installation panneaux solaires	ACCORDÉ
DOS SANTOS	3, rue du Vieux Village	Ravalement façade et volet roulant côté rue	ACCORDÉ
SIMON	22, allée des Prunelles	Abri voiture et véranda entrée	EN COURS
MANCON	10 bis, rue de la Vesgre	Pose d'une clôture en bois	ACCORDÉ
DERBESSE	4, Impasse des Bois	Aménagement combles et installation vélux	ACCORDÉ

CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
FONCIER EXPERTS Division PROUX	4, route de la Mare aux Biches	Division 1 lot	ACCORDÉ
FONCIER EXPERTS SARL CITI	5, rue de la Vallée Guérin	Division 7 lots	EN COURS
BARDEL Géomètre Experts	4, route de la Cavée	Constructibilité lot B	EN COURS

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	
PERIODE	NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS
Du 9 octobre au 16 décembre 2021	3 dossiers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h10

La Secrétaire de séance  
Guy LEBAS

Le Maire  
Josette JEAN



**PV du Conseil Municipal du 08/10/2021**

Stephane Blairon

ven. 5 nov. à 11:31

À : MAIRIE de CONDE SUR VESGRE <mairie-condesurvesgre@wanadoo.fr>

Cc : Thierry LENNE

, Brigitte LAUVAUX

, BOUNDA, Alain FERRAND, Kip VERGER, Stephen

JEAN, Eric DEHAYNIN, Jean-René TANCREDE, Josette

, Florence LION

, Angélique BURIDAN

, Isabelle

HORSTMANN

, Gaëlle BELFORT

, Guy LEBAS

, Loïc LE PROUX DE LA RIVIERE

Bonjour,

Après relecture du PV, je note que mon intervention lors du conseil du 08/10, au sujet de mes commentaires sur le PV du conseil du 12/07 envoyé le 05/08, n'ont pas été inscrit dans ce PV.

Lors du dernier conseil, j'ai pourtant évoqué avoir fait mes remarques et manifesté mon désaccord avec le PV publié à mon encontre, les écrits du secrétaire de séance sont partiels, tronqués et incomplets.

Ce dernier persiste dans la déformation de mes propos où il est inscrit : ***"Mr Blairon rétorque qu'il "n'est pas retraité et qu'il n'a pas le temps" car il rappelle à l'assemblée qu'il a un emploi !"*** => Ces propos sont diffamatoires et je tiens à corriger in texto ce que j'ai dit à Mme Lion lorsqu'elle invite les membres de l'opposition à prendre le rôle de secrétaire de séance.

=> "Je me permet de vous rappeler que j'ai un emploi et je prend déjà sur mon temps pour participer au conseil municipal et apporter des réponses et des corrections au PV lorsque mes propos sont déformé." J'ai ajouté que mes commentaires n'étaient pas pris en compte et ignorés. J'ai une nouvelle fois constaté que les PV publiés ne tiennent pas compte de mes remarques.

Madame JEAN (le maire) a répondu : "On envoie et puis c'est tout !"

***NB : Je fais remarquer par la même occasion que de nombreux propos tenus par le maire ne sont pas retranscrits dans les PV.***

Vous comprendrez que dans ces conditions il n'est pas possible d'amender un tel document et déplore l'absence de compte-rendu de séance (à afficher dans les huit jours) lors des conseils.

Salutations,

[Texte des messages précédents masqué]

Déclaration de Kip Verger pour le conseil municipal du 16/12/2021 à 20h30 :

Je constate une nouvelle fois que les propos retranscrits sur le PV sont sélectionnés de manière arbitraire et de manière à discréditer l'élus que je suis ainsi que mes collègues Alain Ferrand et Stéphane Blairon. Je réitère la même demande que celle formulée lors du conseil du 08/10/2021 afin que mes propos et ceux de mes collègues ne soient pas déformés ou carrément omis volontairement.

Par exemple, certaines de mes interventions et réponses lors du conseil qui auraient apportés un autre éclairage sont bizarrement absents du PV, notamment concernant :

- la remarque de F. Lion à tenir le secrétariat de séance : comme déjà dit lors d'un précédent conseil, je ne vois pas pourquoi faire la secrétaire de séance puisqu'au final vous afficherez votre version biaisée.
- le recours en contentieux porté par Mme Jean au Tribunal pour nous démettre de nos fonctions d'élus, où j'ai signalé entre autres que nous n'avons pas refusé de tenir le bureau de vote et comme je l'ai dit « on n'a jamais attaqué un élu parce qu'il n'a pas tenu le bureau de vote ! »
- ma remarque et mon étonnement sur le fait qu'on demande aux élus de voter un sujet mis à l'ordre du jour d'un conseil municipal (Prise en charge du titre de transport pour les élèves) alors que l'information est déjà paru sur le Flash Infos que tous les Condéens ont déjà reçu par mail, bien avant que le conseil ne se tienne. Dans ce Flash Infos, il est écrit noir sur blanc que les membres du conseil ont voté favorablement. A quoi ça sert de nous faire croire que l'on doit voter un point alors même que tout est déjà décidé à l'avance ?!

Comme je l'ai dit lors du conseil : « c'est déjà mentionné alors qu'on n'a pas encore voté ! »

Je constate que lorsque nous, membres de l'opposition, demandons des informations et posons des questions en conseil municipal, Mme Jean nous répond de manière très agressive, en nous hurlant dessus. Je demande donc que les conseils municipaux se déroulent dans le respect de chacun et que nous puissions nous exprimer librement avec le même temps que les autres élus de la majorité.

**MAIRIE de CONDE SUR VESGRE**

De : "Alain Ferrand" [REDACTED]  
 Date : jeudi 23 décembre 2021 15:10  
 À : "MAIRIE de CONDE SUR VESGRE" <mairie-condesurvesgre@wanadoo.fr>  
 Cc : "Thierry LENNE" [REDACTED]; "Brigitte LAUVAUX" [REDACTED];  
 [REDACTED]; "Stephen BOUNDA" [REDACTED]; "Kip VERGER"  
 [REDACTED]; "Josette JEAN" [REDACTED]; "Eric DEHAYNIN"  
 [REDACTED]; "Jean-René TANCREDE" [REDACTED]; "Stéphane BLAIRON"  
 [REDACTED]; "Florence LION" [REDACTED]; "Angélique BURIDAN"  
 [REDACTED]; "Isabelle HORSTMANN" [REDACTED]; "Gaëlle BELFORT"  
 [REDACTED]; "Guy LEBAS" [REDACTED]; "Loïc LE  
 PROUX DE LA RIVIERE" [REDACTED]

Objet : Re: Intervention en séance de Conseil

Madame le Maire,

1°) Concernant l'approbation du PV du conseil du 08/10/2021:

- point sur les agents techniques

J'ai demandé sur quelles parutions ont été informés les éventuels intéressés des postes à pourvoir. Vous avez répondu qu'aucun média avait été sollicité.

- recours et contentieux

- que le recours en démission d'office à l'encontre du groupe d'opposition

"VousNousEnsemble", composé de Mme Verger, M. Blairon et M. Ferrand a été rejeté par la Cour Administrative d'Appel et que les frais d'avocat engagé par Mme le Maire seront à sa charge (1500€)

- que le texte produit et mis à la connaissance du public dégradait notre image.

- Urbanisme

que la proposition de fixer un taux modulé de taxe d'aménagement en fonction d'un zonage n'a pas été suivi d'effet malgré la proposition de Mme Lion de le faire avant le 30 novembre, date butoir pour l'année 2022.

- CCPH, CRTE

que laisser seulement 6 jours de réflexion aux élus pour faire des propositions aussi importantes pour l'avenir des Condéens, n'était pas sérieux.

- repas du 11 novembre

que malgré l'envoi d'un message apaisant reprenant les circonstances et démontrant que l'initiative de M. Lebas n'était pas adaptée, malgré le rappel à l'ordre de Mme le Maire, fait à M. Lebas, à ne pas s'énerver, malgré une proposition de phrase de synthèse neutre, le PV affiché n'a pas été rectifié. M. Lebas, le rédacteur du PV, étant partie prenante, n'a pas su faire preuve de neutralité. Il a ainsi délivré une image dégradée de M. Ferrand aux Condéens.

- Lecture des demandes d'urbanisme

M. Ferrand attire l'attention de l'ensemble des élus sur la lecture des demandes d'urbanisme en cours de conseils. Cette lecture n'apporte rien. C'est une litanie à laquelle aucun élu est attentif puisqu'aucun support visuel (diapo ou photocopie) est disponible. La liste n'est disponible que quand le PV est affiché.

Autre conséquence légale importante: le délais de recours étant de deux mois et que la périodicité des conseils étant de trois mois, les élus ne sont en aucun cas informés des décisions prises par la commission d'urbanisme, en temps et en heure. C'est un constat qui a fait l'objet d'un recours auprès de M. le Préfet.

2°) Concernant le conseil du 16/12/2021.

- Urbanisme (convention avec le CIG)

M. Ferrand explique aux conseillers que c'est le CIG qui rédige l'arrêté. Il arrive vierge de toute signature. C'est à Mme le Maire ou à l'adjoint ayant délégation de signature d'apposer son paraphe. Mais qu'étant donné les fautes constatées par le passé dans la rédaction des autorisations ou des informations (division boulangerie, vente cabinet médical, surface plancher du lotissement 12 lots, les Cu a), il convient de mettre en place un contrôle avant que les recours soient exercés au détriment de la commune.

- CCPH

- Approbation du Contrat Territorial Eau Climat Seine-Mantoise de l'AESN

Monsieur Ferrand apporte des précisions en commentant, comme il a pu, trois diapositives issues du site de l'AESN. Ces trois diapositives n'ont pu être projetées aux élus, faute à la non mise à disposition délibérée du rétroprojecteur communal par Mme le Maire.

- M. Ferrand informe le conseil du recours fait auprès de M. le Président de la CCPH pour accéder au dossier "inondations" de Condé ainsi qu'être le correspondant "inondations" de la commune. Il lit ce recours.

- Syndicats

- SIAEP

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS 2020) doit faire l'objet d'une présentation aux conseillers municipaux. C'est un règlement qui le précise. Ce n'est en aucun cas qu'une invitation à aller voir sur le site du SIAEP. Ce rapport est constitué, cette année, de 29 pages supportant des tableaux de données et des diagrammes. Mme Lion, délégué au SIAEP, mais aussi vice-présidente chargé de la qualité de l'eau, s'est contentée de le commenter oralement avec des supports papier sous ses seuls yeux. Étant, moi-même, délégué au SIAEP, j'avais téléchargé ce RPQS, en ayant l'intention de le présenter en conseil avec projection. Malgré ma demande, faite en tant et en heure, de la mise à disposition du rétroprojecteur communal ainsi que de la clef WEP d'accès au Wifi, je n'ai pas pu effectuer une présentation accessible à des néophytes. Mme le Maire m'avait clairement exprimé son intention de ne pas mettre à disposition ces moyens avant le début du conseil. Ces circonstances font donc l'objet d'un nouveau recours auprès de M. le Préfet.

- Conseil Départemental des Yvelines

Le conseil départemental est cité au même titre que l'urbanisme, la CCPH, les syndicats. Mme le Maire aurait-elle délégué des compétences communales au Département sans que nous le votions? Il y a manifestement des confusions au niveau de l'exécutif.

- la résidence autonomie

La mise à disposition immédiate du dossier, à l'ensemble des élus, a fait l'objet d'un recours en référé, auprès du Tribunal Administratif. Ce recours a été rejeté car, je le cite: "... qu'en l'absence de péril grave ..." il ne pouvait pas accéder à notre demande. Il donne, par ailleurs, une autre solution, plus longue, celle du recours à la CADA (Commissions d'accès aux Documents Administratifs). Ce qui sera fait sous peu.

Même en ce conseil, les documents n'ont pas été mis à disposition des élus. Comment vérifier les contradictions à l'exemple de celle-ci: Mme le Maire a affirmé au conseil municipal que le projet architectural n'était qu'à l'état de l'épure. D'un autre côté elle a dit que ce projet aurait un coup de 3,5 millions d'euros avec une participation du conseil départemental de 1,5 millions d'euros. Peut-on chiffrer un projet aussi précisément alors qu'il n'est qu'au stade d'avant projet?

Nous avons fait la proposition que la gestion soit communale. C'est tout à fait possible puisque celle de la maison médicale est déjà assurée par la mairie. De plus cette gestion locale aurait des retombées locales, un exemple parmi d'autres: ce serait des entreprises locales qui

assureraient l'entretien, etc.... Ce fut une fin de non recevoir de la part de Mme le Maire qui plus est nullement argumentée.

L'une des conseillères a fait part de sa fatigue déplorant la durée de ce conseil. Ce fut à juste titre. L'ordre du jour était bien trop dense. Programmer plus de conseils municipaux en cours d'année permettrait d'aborder les sujets en profondeur avec sérénité.

Cordialement,

Alain Ferrand  
Conseiller Municipal

Le 21/12/2021 à 10:05, MAIRIE de CONDE SUR VESGRE a écrit :

Monsieur,  
Lors de la séance du 16 décembre 2021, vous vous êtes engagé à me faire parvenir vos textes de vos interventions dès le lendemain.  
A ce jour, je n'ai reçu aucun document.  
Le PV de conseil est en rédaction. Merci de me faire parvenir ceux-ci dans les plus brefs délais.  
Cordialement  
Madame JEAN  
Maire de Condé sur Vesgre



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)